

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2021.00013**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000390
Commission	<b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>		
Direction en charge	Finances et contrôle de gestion		
Objet	Garantie d'emprunt - SA d'HLM CITE NOUVELLE - Réhabilitation de 96 logements dans le quartier de la Rivière situés 6, 8, 12 et 14 rue Bonnassieux à Saint-Etienne - Un prêt constitué de 2 lignes d'un montant total de 2 451 000 € auprès de la Banque des Territoires (groupe CDC - Caisse des Dépôts et Consignations) - Approbation..		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

**Présents**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Absents-Excusés**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

**Secrétaire de séance**

Mme Laura CINIERI

■ **Rappel et références**

La SA d'HLM CITE NOUVELLE, dont le siège social est à Saint-Étienne, envisage la réhabilitation de quatre-vingt-seize logements (31 type T2, 35 type T3, 20 type T4 et 10 type T5), dans le quartier de la Rivière, situés 6, 8, 12 et 14 rue Bonnassieux à Saint-Étienne.

Cette rénovation, qui a pour but d'améliorer le confort des locataires et la performance énergétique répond à une conception durable de l'habitat. Elle est effectuée en plusieurs étapes. L'une d'elles a déjà été financée par un Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) de la Banque des Territoires (groupe CDC) que la Ville de Saint-Étienne a garanti (délibération n° 342 du 16 septembre 2019).

## ■ Motivation et opportunité

Pour financer la fin de cette réhabilitation, la Société se propose de contracter un prêt à la réhabilitation (PAM) constitué de 2 lignes de 2 451 000 € au total auprès de la Banque des Territoires (groupe CDC).

Les caractéristiques de ce prêt constitué de 2 lignes sont énoncées dans le contrat de prêt n° 109648 annexé à la présente délibération.

## ■ Contenu

Par lettre en date du 23 juin 2020, la SA d'HLM CITE NOUVELLE sollicite la garantie de la Ville pour ce prêt constitué de 2 lignes.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir donner satisfaction à la demande présentée et prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la SA d'HLM CITE NOUVELLE tendant à obtenir la garantie de la Ville à 100 % pour un emprunt constitué de 2 lignes de 2 451 000 € au total,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R 431-57, R 431-58, R 431-59, R 431-60, L 312-3, R 331-1 et L 443-13,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt 109648 en annexe signé entre la SA d'HLM CITE NOUVELLE, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que l'organisme prêteur exige la garantie de la Ville,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**Article 1er** – La Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un contrat de prêt à la réhabilitation (PAM) d'un montant total de 2 451 000 € souscrit par la SA d'HLM CITE NOUVELLE auprès de la Banque des Territoires (groupe CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt 109648 constitué de deux lignes de prêts (5362318 et 5362319).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces lignes de prêts sont destinées à financer la réhabilitation de quatre-vingt-seize logements (31 type T2, 35 type T3, 20 type T4 et 10 type T5) dans le quartier de la Rivière, situés 6, 8, 12 et 14 rue Bonnassieux à Saint-Étienne.

**Article 2** – La garantie de la Ville est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des lignes de prêts et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant

au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** – Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des lignes de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des lignes de prêts.

**Article 4** – Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer et à approuver les termes des conventions à intervenir entre la Ville et le demandeur, conventions prévues par les articles R 431-57, R 431-58, R 431-59 et R 431-60 du Code de la Construction et de l'Habitation, dont un exemplaire de chacune restera annexé au dossier.

Il est précisé que ces conventions sont inopposables à l'organisme prêteur en cas de mise en jeu de garantie.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Néant

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- accorder la garantie de la Ville à la SA d'HLM CITE NOUVELLE pour un prêt de type PAM (prêt à la réhabilitation) constitué de deux lignes de prêts de 2 451 000 € au total à contracter auprès de la Banque des Territoires (groupe CDC),
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions dont un exemplaire de chacune restera annexé au dossier.

## ■ Décision

### Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

### Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M.

Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait  
Le Maire

Gaël PERDRIAU